

Produit Statistique**Accidents de la circulation****Informations générales**

Depuis le 1er juillet 1926, la Direction générale Statistique et Information économique établit la statistique des accidents de la circulation. Pour ce faire, elle se base sur un formulaire qui doit être complété par les services de police lors de tout accident sur la voie publique ayant entraîné des lésions corporelles. Au fil du temps, ce formulaire a été réadapté plusieurs fois en fonction de l'évolution de la société et des phénomènes routiers.

Domaine statistique	3.7.03. Santé
Statistique(s) voisine(s)	-
Mots-clés	Accidents de route; Blessé; Mort
Mise à jour du document	05/04/2012 05:25:31

Périodicité	Annuel
Ponctualité	Résultats disponibles 11 mois après la période de référence
Textes légaux de référence	Pas de références légales
Supports de diffusion	Publication sur le web (www.statbel.fgov.be); Communiqué de presse; be.STAT

Résumé méthodologique

Concepts, définitions et classifications

Concepts Nombre d'accidents; Nombre d'accidents avec tués; Nombre d'accidents avec mortellement blessés; Nombre d'accidents avec blessés graves; Nombre d'accidents avec blessés légers; Nombre de tués; Nombre de mortellement blessés; Nombre de blessés graves; Nombre de blessés légers; Heure du jour

Classifications Commune; Sexe; Facteurs de l'accident; Test alcool; Agglomération; Type de collision; Jour de la semaine; Dynamique; Luminosité; Caractéristiques locales; Mouvement de l'utilisateur; Conséquence; Etat de la route; Type de route; Genre d'utilisateur; Divers; Genre de victime; Circonstances atmosphériques; Date

Couverture

Couverture géographique Belgique

Première période disponible 1954

Unité statistique Accident de la circulation routière avec lésions corporelles

Population statistique Accidents de la circulation routière avec lésions corporelles en Belgique faisant l'objet d'un procès verbal de la police

Données de base

Enquêtes -

Données administratives Relevés sur place de la police et enquête des parquets

Produits statistiques -

Période de base -

Méthodes d'agrégation Croisement des données de la police et des parquets, contrôles internes

Méthodes d'ajustement -

Définitions

Nombre d'accidents

Les accidents de la circulation routière impliquant au moins un véhicule qui occasionne des dommages corporels et qui se sont produits sur la voie publique.

Nombre d'accidents avec tués

Les accidents de la route ayant entraîné la mort d'au moins une personne décédée sur le lieu de l'accident ou AVANT son admission à l'hôpital. Note : les accidents sont classés selon la conséquence la plus grave

Nombre d'accidents avec mortellement blessés

Les accidents de la route impliquant au moins une personne qui décède dans les 30 jours suivant la date de l'accident mais qui n'est pas décédée sur place ou avant son admission à l'hôpital. Note : les accidents sont classés selon la conséquence la plus grave.

Nombre d'accidents avec blessés graves

Les accidents de la route impliquant au moins une personne blessée dont l'état nécessite une hospitalisation pour une durée supérieure à 24 heures. Note : les accidents sont classés selon la conséquence la plus grave

Nombre d'accidents avec blessés légers

Les accidents de la route impliquant au moins une personne légèrement blessée et dont l'état ne nécessite pas une hospitalisation pour une durée supérieure à 24 heures. Note : les accidents sont classés selon la conséquence la plus grave.

Nombre de tués

Tué : toute personne impliquée dans un accident de roulage décédée sur le lieu de l'accident ou avant son admission à l'hôpital

Nombre de mortellement blessés

Mortellement blessé : toute personne qui décède des suites d'un accident de roulage dans les 30 jours suivant la date de l'accident mais qui n'est pas décédée sur place ou avant son admission à l'hôpital

Nombre de blessés graves

Blessé grave : toute personne blessée dans un accident de roulage dont l'état nécessite l'hospitalisation pour une durée supérieure à 24 heures

Nombre de blessés légers

Blessé léger : toute personne blessée dans un accident de roulage dont l'état ne nécessite pas l'hospitalisation pour une durée supérieure à 24 heures et qui ne décède pas dans les 30 jours suivant l'accident

Heure du jour

L'heure du jour à laquelle s'est produit l'accident. Entre 00 (minuit) et 23. L'heure est toujours arrondie vers le bas (exemple : 19h50 devient 19).

Facteurs de l'accident

Circonstances et éléments qui, sur base du constat de la police et des témoignages, ont joué un rôle dans l'accident tant au niveau des usagers que des véhicules ou de la route et des conditions de circulation. Si aucun des éléments n'est intervenu ou s'ils sont inconnus, rien n'est indiqué

Test alcool

Test de l'haleine révélant l'absorption d'alcool. Peut être refusé par le conducteur, positif, négatif ou non effectué

Agglomération

Une agglomération est un espace qui comprend des immeubles bâtis. Les accès aux agglomérations sont indiqués par les signaux routiers F1 et les sorties par les signaux F3

Type de collision

Un accident peut être constitué d'une seule ou de plusieurs collisions. Celle(s)-ci peu(ven)t se produire entre 2 ou plusieurs conducteurs; entre un conducteur et un piéton ou entre un conducteur et un obstacle. Différents types de collisions entre conducteurs sont possibles : en chaîne, frontale, par l'arrière, par le côté ou avec un piéton. Quant aux obstacles, on les rencontre, soit sur la chaussée (ex : animal en liberté, îlot directionnel, trou etc), soit hors chaussée (ex : arbre, poteau d'éclairage, mur, construction etc). Comme type de collision, on peut également avoir un seul usager en cause qui ne percute aucun obstacle ni aucun autre usager. C'est le cas lorsque par exemple un véhicule dérape et effectue un tonneau ou lorsqu'un cycliste dérape et fait une chute.

Jour de la semaine

Lundi, mardi, mercredi etc

Dynamique

Renseigne sur la vitesse du mouvement de chaque usager : - vitesse constante, freine en vue de s'arrêter, démarre ou accélère, est immobile.

Luminosité

En fonction du moment où s'est produit l'accident : de jour, à l'aube ou au crépuscule, de nuit et il y a ou non un éclairage public allumé ou pas

Caractéristiques locales

Telles que : chantier ou travaux ayant une incidence sur la chaussée, pont, viaduc, tunnel, passage à niveau, rond-point ou aucune de ces mentions

Mouvement de l'usager

Mouvement ou intention de chaque usager. Aide à reconstituer le schéma de l'accident en donnant les indications de direction, manœuvre et intention des usagers. Exemple : poursuit sa route tout droit dans le bon sens, roule à contresens, perd contrôle et quitte la route vers la gauche, décroche ou dépasse vers la droite, fait marche arrière, prend ou quitte un stationnement, est arrêté au bord de la route et ouvre la portière etc

Conséquence

Gravité des lésions corporelles des victimes : tué, mortellement blessé, blessé grave, blessé léger, indemne ou inconnu

Etat de la route

Sec, humide, flaques, verglas, neige, propre ou sale (sable, gravier, feuilles)

Type de route

Le réseau routier est constitué de plusieurs types de routes : autoroutes, routes régionales, provinciales, rings, routes communales ...

Genre d'usager

Voiture, minibus, camionnette, camion, tracteur avec ou sans semi-remorque, tracteur agricole, véhicule de camping, autobus, autocar, tram, moto, cyclomoteur, bicyclette, piéton, cavalier etc

Divers

Particularités ou informations complémentaires pouvant aider à la compréhension des circonstances de l'accident : aquaplaning, éblouissement par le soleil, proximité d'une école, cyclo ou motard ne portant pas de casque, incendie de véhicule après la collision etc

Genre de victime

Conducteur, passager ou autre victime (victime indirecte de l'accident. Ex. personne se trouvant dans un immeuble embouti). Note : les piétons sont considérés comme des conducteurs

Circonstances atmosphériques

Normales ou particulières telles que : pluie, brouillard, vent violent, chutes de neige, grêle ou autre (fumée épaisse ...). La conjonction de 2 circonstances particulières est possible : ex. pluie et vent violent ou pluie et grêle
